

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, TENUE LE MARDI 25 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS : MESDAMES, MARYSE PARADIS ET CYNTHIA GUAY, MESSIEURS MICHEL BOILY, OLIVIER BOILY, MICHEL GAGNON ET RÉMI GAGNON.

SONT ABSENTES : MESDAMES DENISE BEAUDOIN ET LOUISE BOULANGER

MONSIEUR RÉMI GAGNON AGIT COMME PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET MADAME CYNTHIA GUAY AGIT COMME SECRÉTAIRE.

U25-1022-01

OBJET : PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Gagnon agit comme président d'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

U25-1022-02

OBJET : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARYSE PARADIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté, comme présenté.

U25-1022-03

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
4 OCTOBRE 2022

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNON
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien du 4 octobre 2022 soit adopté, comme présenté.

U25-1022-04

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

Résumé des décisions du conseil municipal du 24 octobre 2022 au sujet des dossiers de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 4 octobre 2022.

Voici les sujets qui ont été traités :

- 6.1 UR2022-00036 - Dérogation mineure - 3507, chemin du Bôme - Monsieur Alain Boisvert - Non-respect de la marge arrière du bâtiment principal
- 6.2 UR2022-00037 - Dérogation mineure - 1304, chemin Girard - Monsieur Lucien Gagnon - Non-respect de la marge latérale droite de la remise avec plancher de bois
- 6.3 UR2022-00040 - Dérogation mineure - 1304, chemin Girard - Monsieur Lucien Gagnon - Non-respect de la marge avant du garage avec plancher de béton

U25-1022-04 (suite)

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

...

7.1 UR2022-00038 - Demande de P.I.I.A. - Postes Canada - 1239, boulevard du Sacré-Cœur - Changer les garde-corps, les mains courantes et deux portes

11.1 UR2022-00039 - Demande de P.I.I.A. - Unik Construction (monsieur Réal Thivierge) - Nouvelle construction résidentielle (secteur Tobo-Ski)

U25-1022-05

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun dossier.

U25-1022-06

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Aucun dossier.

U25-1022-07

Objet : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

U25-1022-07.1

Objet : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
UR2022-00031 - 1077 - 1085, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE POUR LE COMMERCE EXISTANT

Madame Cynthia Guay présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur l'immeuble commercial situé au 1077-1085, boulevard du Sacré-Cœur.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L'EFFET QUE :

- Un plan de l'enseigne projetée a été déposé;
- L'enseigne projetée est similaire à celle déjà en place;
- L'enseigne projetée s'harmonise avec le bâtiment existant;
- L'emplacement est situé dans une classe d'intégration (classe 4);
- L'enseigne respecte le Règlement de zonage 18-943;
- L'éclairage ne sera pas vif;
- Seul le nom du commerce est inscrit sur l'affiche;
- Madame Stéphanie Bergeron, inspectrice des bâtiments, a procédé à l'étude du dossier et n'a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

*POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR OLIVIER BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

U25-1022-07.1 (suite)

Objet : DEMANDE PIIA – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE
UR2022-00031 - 1077 - 1085, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR – INSTALLATION D’UNE NOUVELLE ENSEIGNE POUR LE COMMERCE EXISTANT

...

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien D’ACCEPTER la délivrance des permis ou certificats requis pour l’installation d’une enseigne sur l’immeuble situé au 1077-1085, boulevard du Sacré-Cœur.

U25-1022-07.2

Objet : DEMANDE PIIA – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE
UR2022-00041 - 1058, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR – CONSTRUCTION D’UNE REMISE

Madame Cynthia Guay présente aux membres du comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A. pour la construction d’une remise de 8 pieds X 18 pieds au 1058, boulevard du Sacré-Cœur.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L’EFFET QUE :

- La construction est détachée du bâtiment principal;
- L’enseigne projetée est similaire à celle déjà en place;
- L’enseigne projetée s’harmonise avec le bâtiment existant;
- L’emplacement est situé dans un site (classe 1);
- La volumétrie s’harmonise avec le bâtiment principal;
- La remise est soutenue sur blocs de béton;
- Le revêtement est approximativement la même teinte que la toiture de la Félicène;
- La remise projetée respecte le Règlement de zonage 18-943;
- Monsieur Martin Belzile, chef-inspecteur des bâtiments, a procédé à l’étude du dossier et n’a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur le Plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.).

*POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien D’ACCEPTER la délivrance des permis ou certificats requis pour la construction d’une remise au 1058, boulevard du Sacré-Cœur.

U25-1022-08

Objet : PLAN D’AMÉNAGEMENT D’ENSEMBLE

Aucun dossier

U25-1022-09

OBJET : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aucun dossier.

U25-1022-10

OBJET : USAGES CONDITIONNELS

Aucun dossier.

U25-1022-11

OBJET : AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

U25-1022-12

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR OLIVIER BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 21.

Cynthia Guay,
Secrétaire de l'assemblée